



S'accorder pour un état des lieux

Par **Mantequilla**, le **14/01/2016** à **17:47**

Bonjour,

J'ai posé mon préavis afin de quitter mon appartement le 7 décembre.
Je m'étais entendu avec mon propriétaire pour quitter l'appartement pour fin Janvier (soit un peu plus d'un mois) sachant que je bénéficiais d'un préavis d'un mois (ma commune fait partie des agglomérations classées en zone tendue et mon bail a été signé après le 27 Mars 2014).

Après de multiples relances, mon propriétaire est allé chercher le recommandé le 22 décembre. Toutefois, j'apprends que ce dernier ne veut pas faire d'état des lieux fin Janvier puisqu'il part en vacances 5 semaines et ne sera disponible pour le faire qu'en Mars. En ce qui me concerne, je ne peux pas le faire à ce moment là (je ne serais plus du tout dans le coin, et je ne pourrais pas le faire par manque de temps).

J'ai essayé de lui proposer plusieurs solutions à savoir le faire en avance fin Janvier (en démontant la plupart de mes meubles et en vidant au maximum l'appartement) ou alors en lui proposant que ce soit quelqu'un d'autre à sa place qui le fasse, mais il est très difficile de trouver un terrain d'entente (pas de réponse la plupart du temps).

Que puis-je faire ?

Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **14/01/2016** à **20:18**

Bonjour,

Adressez-vous à un huissier qui fera l'état des lieux même en l'absence du bailleur, à frais partagés.